

## **MANDAT DE LA SOUS-COMMISSION REFERENTIEL A TRES GRANDE ECHELLE (RTGE)**

### **1. CONTEXTE :**

Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent bien souvent que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est rentrée en application, dès lors les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux.

Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être géoréférencés dans le système national de coordonnées en classe A\*. En 2026, ces exigences seront applicables pour l'ensemble des réseaux sur l'ensemble du territoire. Les gestionnaires des réseaux vont devoir adapter leurs outils cartographiques pour faire face à une double gestion du stock de la cartographie existante encore en relatif, et du flux issu des travaux neufs qu'ils doivent impérativement géoréférencer en classe A et dans le même temps les collectivités.

### **2. MISSION ET OBJECTIFS :**

Dans le cadre de la Commission Données du CNIG, présidée par Dominique Caillaud, Député Honoraire et Président d'AFIGÉO, il est créé une sous-commission visant à définir à l'échelon national, le cadre technique, financier et organisationnel garantissant l'efficacité et l'interopérabilité des bases de données existantes et des travaux de topographie qui vont être engagés à l'échelon local.

### **3. ORGANISATION :**

Trois groupes de travail sont mis en place et vont traiter des sujets suivants :

- Standard, norme, et référentiel,
- Gouvernance & subsidiarité, observatoire national RTGE,
- Mutualisation, échange de bonnes pratiques, outils du futur.